

FICHE DE CAPITALISATION N°1

Mise en place d'un Conseil Communal des Jeunes (CCJ)

Titre du projet	→	Projet d'appui à la participation des jeunes à l'action publique
Localité	→	Communes de : Sebkhah, Riyad et Tévragh-Zeïna (Nouakchott)
Organisation(s) porteuse(s) de l'expérience :		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Association de développement, dénommée : « Citoyennes, Citoyens Debout – CCD » ;</li> <li>- Association pour le Développement, la Recherche et le Suivi (ADRES) ;</li> </ul>
Domaine	→	Citoyenneté, Droits humains, Techniques de l'information et de la communication (TIC), Expression des jeunes
Bénéficiaires	→	61 Associations de jeunes des trois communes cibles du projet : Sebkhah, Riyad et Tévragh-Zeïna (Nouakchott)



CONTEXTE ET JUSTIFICATION

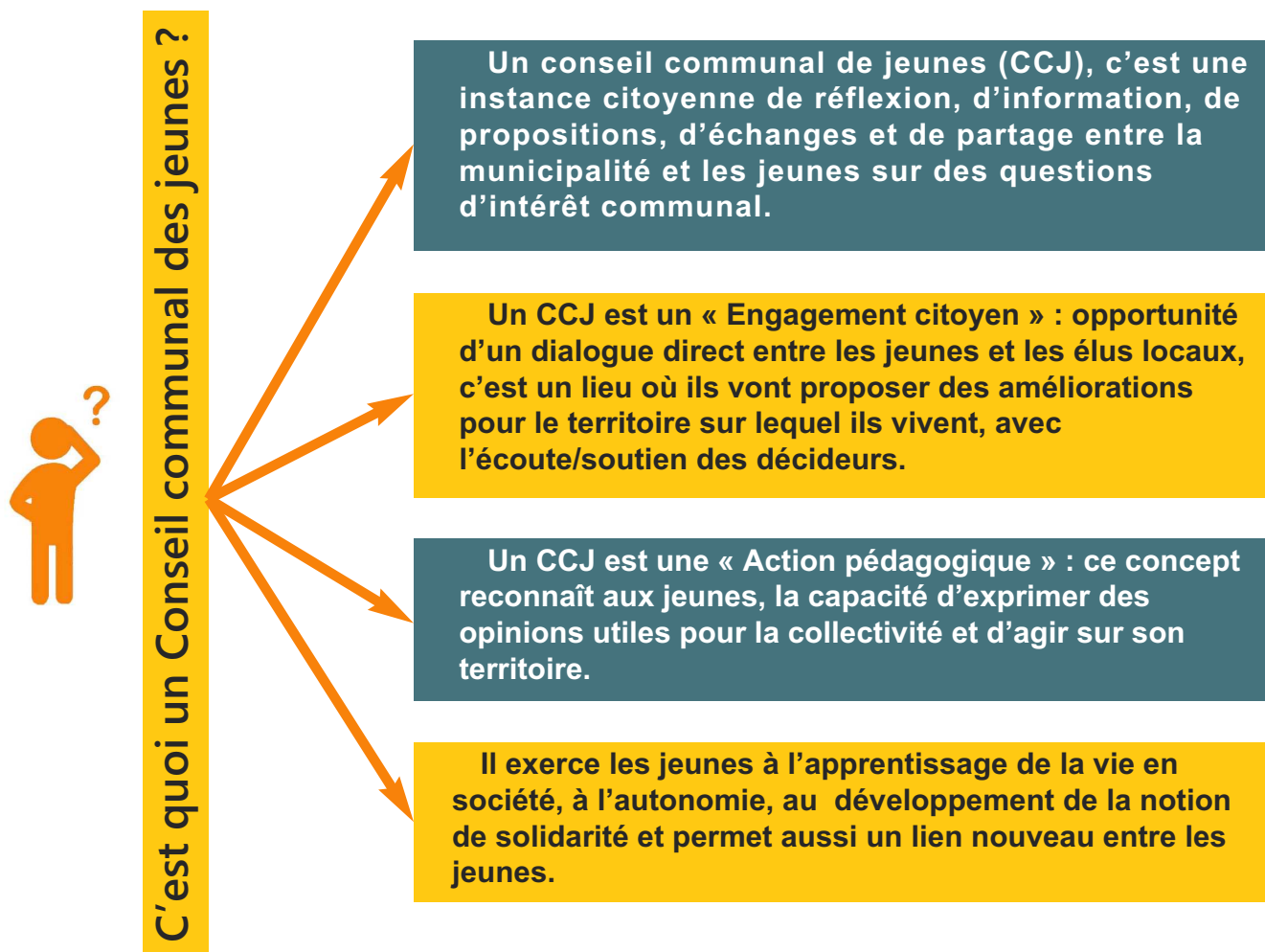
La mise en place d'un **Conseil communal des Jeunes (CCJ)**, est une réponse aux multiples problèmes identifiés auprès des **jeunes des communes de Sebkhah, Riyad et Tévragh-Zeïna** principalement : **leur manque de dynamisme et leur faible participation/implication au développement de la commune.**

En effet, dans les trois communes en question, force est de constater l'importance démographique de la population juvénile et l'existence de plusieurs associations de jeunes (associations de quartiers) ; des structures ayant souvent le même but (vision) mais, qui travaillent de façon informelle, dispersées voire très désorganisées. Malgré leur nombre considérable, ces associations ne parviennent pas à s'affirmer en termes de prise de décision ou de participation dans le développement de leur commune.

Partant de ce constat, les ONG de développement « **CCD** » et « **ADRES** » ont défini et mis en œuvre un projet d'appui à la participation des jeunes à l'action publique, financé par le **Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC)** de l'Ambassade de France en Mauritanie (dispositif FAJR). Une des principales actions du projet portait sur un concept nouveau et « *moderne* » développé au cours des dernières années par la France et des pays de la sous-région comme le

Sénégal par exemple, à savoir : **la création d'un Conseil Communal des Jeunes (CCJ)** dans un territoire communal.

Cette approche novatrice a suscité un grand intérêt auprès des autorités municipales concernées (Sebkha, Riyad et Tevragh-Zeïna) car la question de participation et/ou d'insertion des jeunes apparaît cruciale et figure parmi leurs domaines d'actions prioritaires et ce, en terme de mobilisation et de valorisation de toutes des potentialités humaines de leur territoire communal (acteurs locaux) pour leur participation active au développement local, à la construction de la paix et du tissu social... d'où leur l'adhésion à l'idée de création d'un conseil communal des jeunes (CCJ).



### Objectif de l'action

L'objectif de cette action est de mettre en synergie l'ensemble des associations de jeunes d'une commune pour une participation active et durable au développement local. Autrement dit, cette action vise à associer efficacement les jeunes à la vie locale. Un CCJ permet aux jeunes citoyens de comprendre le monde dans lequel ils vivent et les encourage à agir sur leur environnement pour l'améliorer.



## COMMENT METTRE EN PLACE UN CCJ ?

1

La stratégie de mise en place d'un CCJ, repose d'abord sur la création d'un partenariat avec les communes cibles (les autorités municipales). Pour ce faire, au niveau de chaque commune, des réunions d'information en amont, ont été organisées avec les élus municipaux (Maire et proches conseillers) pour expliquer les enjeux et les objectifs du concept (CCJ).

3

Après l'accord et l'engagement des autorités municipales, il a été question d'identifier les différentes associations des jeunes de la commune : organisation des réunions à destination des intéressés (les jeunes), pour leur expliquer les enjeux, les objectifs. Une large et bonne diffusion des informations relatives au concept et à la démarche afin, de leur faire comprendre et avoir leur adhésion.

2

Au terme de ces rencontres, un protocole de partenariat a été conclu entre chacune des trois communes et les ONG porteuses de l'action (CCD, ADRES).

**Rôle de chaque commune partenaire :** Mobilisation des jeunes et appui technique pour l'organisation des rencontres notamment, la mise à disposition des locaux et du matériel de la mairie.

4

Enfin, il a été créé (par consensus général), un conseil communal de jeunes (CCJ) au niveau des communes de Sebkhia et Riyad dont, le nombre varie entre 20 et 25 membres. Chaque CCJ est composé de filles et de garçons et, présidé par un adjoint au maire de la commune.



## Principales activités menées

Après la création des CCJ au niveau communal, les activités suivantes, ont été réalisées :

- **Formation des membres des CCJ sur :** leur rôle ou fonction, leurs missions, sur les techniques de communications...etc.

- **Elaboration des plans d'actions via une approche novatrice :** identification des problèmes généraux des jeunes, analyses des causes et conséquences des principaux problèmes identifiés et choix d'une activité jugée prioritaire ;

- **Réalisation d'actions citoyennes en collaboration avec les autorités locales** (élus, autorités administratives, services déconcentrés de l'Etat) notamment : la réhabilitation d'une école dans chaque commune d'intervention ;

Enfin, **mise en place de quatre commissions dans chaque CCJ** sur quatre thématiques :

- une commission en charge de l'entrepreneuriat des jeunes ;
- une commission chargée de l'éducation/la formation ;
- une commission chargée de la diversité culturelle ;
- une commission chargée du leadership fille.



## Les principaux résultats, effets et/ou impacts ?

**2 CCJ ont été créés** : un à Riyad de 25 membres dont, 20 garçons et 5 filles et, un CCJ à Sebkha composé de 21 membres (9 garçons et 12 filles) ;

**4 Commissions mixtes du CCJ sont créées** sur les quatre thématiques suivantes : « Education et Formation », « Diversité Culturelle et Sport », « Leadership des filles » et « Entrepreneuriat des jeunes ».

**22 Filles sont formées sur les droits des femmes** et opérationnelles au sein de la commune de Riyad (des formatrices sur les droits humains) ;

**61 Jeunes issus des communes (Sebkha et Riyad), sont formés sur les techniques de communication**, sur le leadership, sur les missions de suivi, sur les techniques d'élaboration des plans d'actions.

### Autonomisation du CCJ de Riyad

(opérationnel) : reconnu par délibération du conseil municipal / participe aux réunions du conseil municipal.



- **Promotion au niveau des communes, de personnes ressources** notamment, des formatrices sur les droits de la femme ;

- **Meilleure appropriation de la démarche** entreprise par les acteurs locaux (associations des jeunes, responsables de la commune) grâce au guide pratique de mise en place d'un CCJ ;

- **Promotion des jeunes au niveau central** : l'action entreprise a suscité un grand intérêt aux yeux des autorités centrales d'où, leur rapprochement au CCJ de Riyad et l'engagement pris pour le développement d'un éventuel partenariat.



## Aspect innovant / Originalité de l'expérience

Premiers CCJ mis en place dans le pays : première initiative prise au niveau communal pour permettre à des jeunes de participer à un conseil municipal et de s'affirmer sur la prise de décision pour le développement de la commune et/ou des projets en faveur des jeunes de la cité.



## DIFFICULTES RENCONTREES ET SOLUTIONS ENVISAGEES

Lors de la mise en œuvre de cette action, l'équipe projet s'est heurtée à deux principales difficultés. Pour l'une des difficultés, une solution a été envisagée et apportée alors qu'aucune solution n'a été possible pour l'autre. Deux principaux problèmes survenus lors de la mise en œuvre de cette action (mise en place de CCJ au sein des communes cibles) :



### .Difficultée rencontrée...

Dissolution voire abandon de l'idée de création du CCJ de la commune de Tevragh Zeïna (malgré la volonté affichée par les jeunes) : blocus total des autorités municipales. En effet, une divergence est intervenue entre l'équipe du projet et les autorités municipales, sur l'approche relative au choix des membres du CCJ. L'équipe projet préconisait une approche participative (choix des associations des jeunes) alors que, la commune préférait une démarche ciblée sur certains acteurs parmi les jeunes. Au final, aucun compromis n'a été trouvé.

Non reconnaissance formelle du CCJ de Sebka par arrêté du Conseil Municipal (refus voire absence de volonté des élus locaux). Il était convenu de doter le CCJ d'une certaine légitimité. Pour cela, le CCJ devrait être approuvé par le conseil municipal (par délibération). Malheureusement, jusqu'à la fin du projet, le maire de Sebka et son conseil municipal ne l'ont pas fait. Un manquement qui s'explique largement par un manque de volonté des élus de la commune.

### Solution entreprise pour résoudre le problème du CCJ de Sebka...

Face à la lenteur observée de la part du Maire de Sebka et de son conseil municipal pour reconnaître le CCJ de la commune (qui est malgré tout, fonctionnel sur le terrain), deux options ont été envisagées :



- **D'une part**, la mobilisation et un plaidoyer conjoint des jeunes des deux communes (les membres des CCJ de Riyad et Sebka), auprès des autorités communales de Sebka ;
- **D'autre part**, la sollicitation et obtention de l'engagement d'un acteur influent, le Maire de Riyad (en sa qualité de coordinateur des maires de Nouakchott). Ce dernier s'engage à faire un plaidoyer auprès du Maire de Sebka et ses conseillers pour la reconnaissance formelle de leur CCJ (par arrêté municipal) : perspectives en cours.

### Solution préventive recommandée :

Le problème du CCJ de Sebka (non reconnaissance par le conseil municipal) aurait pu être anticipé et évité si, un protocole d'accord aurait été convenu dès le début (un engagement écrit du Maire).



## LES LECONS APPRIS ET LES BONNES PRATIQUES



Au terme de cette action, la bonne pratique qui nécessite d'être valorisée, est la stratégie adoptée pour garantir la réussite de ladite action. Elle consiste à **impliquer les autorités municipales dans la gestion du CCJ**. Pour ce faire, il faut déléguer la présidence à un adjoint du maire : ce qui permet l'adhésion et la prise en main de l'initiative par le maire et son conseil municipal.

Une autre bonne pratique, vivement recommandée pour une meilleure connaissance des problématiques des jeunes et favoriser leur participation dans l'action publique, est : **l'organisation d'une journée de rencontre inter-CCJ** (des jeunes issus de différentes communes de Nouakchott). Cette activité a été intitulée « *Foire au savoir* ».

**Cette rencontre a été d'une grande importance dans la mesure où, elle a permis :**

- D'une part, aux jeunes de différentes zones de partager leurs expériences, leur savoir faire et leurs contraintes ;
- D'autre part, cette rencontre a permis aux élus locaux, aux partenaires du développement (PTF), aux autorités administratives locales, de comprendre mieux la problématique des jeunes dans la cité et, d'identifier des pistes de solutions adéquates dans le cadre de leurs programmes en faveur des jeunes.

Pour le choix des membres d'un conseil communal des jeunes (CCJ), il faudra toujours privilégier une démarche participative c'est-à-dire organiser les jeunes (via leurs associations) à choisir eux-mêmes leurs représentants. Eviter donc, de choisir de façon unilatérale.

Pour une meilleure efficacité de travail, le CCJ doit s'organiser en commissions thématiques sur des aspects qui exigent une certaine expertise.

Les commissions thématiques peuvent ainsi travailler en amont de la réunion du CCJ afin de la préparer au mieux.